

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC INDUSTRIEL DE LA PLAINE DE L'AIN

Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) a été créé dans un contexte rural : des riverains regroupés dans des villages tranquilles, un fleuve, une rivière, une nappe phréatique, un paysage bocager ancestral, face à l'enjeu d'un outil foncier régional de développement économique... Aussi, un équilibre a été instauré depuis l'origine afin que la mutation de ce territoire soit réalisée au travers d'une gestion durable.



Aujourd'hui, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain commercialise, aménage et anime le PIPA dans l'intérêt partagé de tous et dans le respect des générations futures. Son équipe met en œuvre une gestion qui répond aux exigences de la norme ISO 14001. En complément, elle intègre dans sa mission la dimension sociétale et s'engage ainsi à respecter la norme ISO 26000.

C'est donc tout naturellement que sa stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) se confond avec sa stratégie globale. Elle se décline en 4 axes.

Créer et maintenir un contexte économique favorable

Dès la création du Parc Industriel, le Syndicat Mixte prend en compte les aspects environnementaux dans la conception du site. Il assure un aménagement durable par, notamment, l'entretien et le développement des infrastructures et équipements. Il perpétue la politique d'architecture dans le respect et l'harmonie du paysage, patrimoine collectif des usagers du Parc.

Le Syndicat Mixte est également garant de l'attractivité du Parc Industriel. Il joue un rôle d'interlocuteur unique et de facilitateur dans un objectif clairement défini : celui de construire l'excellence industrielle. L'innovation, la créativité et la formation sont encouragées auprès des salariés, des dirigeants et des entreprises.

Pour des implantations pérennes, la recherche de la diversité des activités et une croissance maîtrisée du rythme de commercialisation des parcelles sont privilégiées.

Protéger l'environnement et conduire une politique d'exemplarité incitative

Le Syndicat Mixte définit et répond à ses obligations de conformité au sens de la norme ISO14001.

Il identifie ses enjeux environnementaux et déploie un plan de surveillance (eau, biodiversité, air, énergie), visant à réagir immédiatement en cas d'impact négatif. Parallèlement, des actions spontanées pour mettre en œuvre des projets à impact positif (énergies renouvelables, gestion adaptée des espaces verts, modes de transport alternatifs...) sont menées.

Il poursuit et développe des mesures de prévention et de gestion de l'urgence, particulièrement en matière de pollution des eaux souterraines et de surface et ce, en partenariat avec les entreprises du Parc. Il les incite, en outre, à adopter un comportement vertueux à l'égard de l'environnement.

Développer une communauté vivante et dynamique

Le Parc Industriel n'est pas qu'un espace d'implantation d'entreprises. Il est un lieu de vie et d'échanges où mieux travailler passe aussi par mieux vivre.

A cet effet, le Syndicat Mixte soutient les actions du Club des Entreprises afin de favoriser les échanges entre les dirigeants et entre les salariés. Il œuvre à développer sur son territoire une culture d'appartenance et des valeurs partagées.

Pour améliorer le quotidien des hommes et des femmes travaillant sur le Parc, le Syndicat Mixte est à l'écoute des besoins communs d'amélioration, propose de nouveaux services et promeut des solutions collectives (services, achats groupés, partage de ressources...)

Enfin, il utilise les outils digitaux pour atteindre une communauté plus large et diverse et asseoir son ancrage territorial.

Assurer un dialogue constant et une transparence envers l'ensemble des parties prenantes

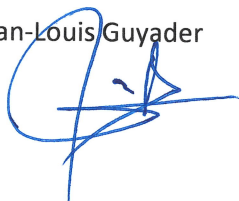
Le Syndicat Mixte considère ses parties prenantes, de quelque nature qu'elles soient, comme représentant un enjeu fort pour le développement du Parc. Ces dernières sont déterminantes pour l'acceptation des nouvelles activités et des risques industriels existants.

Le Syndicat Mixte privilégie la transparence, la pédagogie et la conciliation. Il s'engage à communiquer largement, tant sur ses projets d'implantation que sur ses résultats développement durable ou encore, sur sa stratégie.

Enfin, pour que ses intentions se concrétisent, le Syndicat Mixte s'engage à fournir les moyens techniques, financiers et humains nécessaires à la réalisation d'un programme d'actions afin d'assurer l'amélioration continue de ses performances en matière de développement durable.

Le Président

Jean-Louis Guyader



La Directrice

Emilie Brot-Viounnikoff

